

Mouvement ouvrier

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **26 (1934)**

Heft 10

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Mouvement ouvrier.

En Suisse.

BOIS ET BATIMENT. Les *plâtriers-peintres* de *Lausanne* ont pu renouveler leur contrat collectif, le 30 août dernier, *sans baisse de salaire*, malgré le fait que le minuscule syndicat des chrétiens-sociaux avait déjà signé une convention admettant une baisse de cinq centimes à l'heure. Leur trahison fut donc inutile. Une fois de plus le rôle néfaste de la dissidence chrétienne-sociale s'est caractérisé: elle est nuisible et impuissante.

METALLURGISTES ET HORLOGERS. Un conflit, suivi de grève, a éclaté dans l'industrie du chauffage central à Berne. Les questions litigieuses concernaient le salaire de début, les indemnités de déplacement et l'octroi de vacances. Une entente est intervenue devant l'Office de conciliation après une courte cessation de travail. Le salaire initial d'un monteur de la catégorie A fut fixé à 1 fr. 80; l'indemnité de déplacement est fixée à 6 fr. pour les quinze premiers jours et ensuite à 5 fr. 50. Quant aux vacances, les revendications ouvrières furent acceptées. L'entente a été signée pour la durée d'une année.

VETEMENT ET EQUIPEMENT. La direction de la maison *Hug* à *Herzogenbuchsee*, fabrique de chaussures, a procédé à plusieurs renvois d'ouvriers syndiqués. La mesure prise était par trop visiblement dirigée contre l'organisation syndicale. Celle-ci se préparant sérieusement à agir en conséquence, la direction de la maison trouva préférable de renouer des pourparlers qu'elle avait cru devoir abandonner. Une entente conclue à la dernière heure avec la fédération ouvrière mit fin au différend.

Dans l'Internationale.

FEDERATION INTERNATIONALE DES MINEURS. Cette fédération a tenu son Congrès à Lille du 6 au 9 août. Selon le rapport moral soumis au Congrès, les effectifs de l'Internationale se sont maintenus, malgré le départ des organisations allemandes et autrichiennes, grâce à l'affiliation de la Norvège et l'accroissement des effectifs en Belgique et aux Etats-Unis. La Fédération comptait en avril 1934 1,605,034 membres contre 1,421,136 en août 1932. Le Congrès comprenait 119 délégués venant de 10 pays.

Le Congrès a délibéré sur le grave problème de la durée du travail dans les mines. La résolution adoptée à ce sujet dit notamment que le Congrès blâme l'action des gouvernements et des patrons dont la tactique a continué à entraver sans raisons réelles la ratification de la convention internationale de 1931. Elle appuie la revendication de la Fédération syndicale internationale tendant à l'établissement de la semaine de 40 heures pour tous les travailleurs. Mais, considérant que depuis l'inscription de la journée de 7 heures dans les mines au programme de revendications de l'Internationale des mineurs, la technique et la rationalisation se sont développées, ce qui augmente considérablement la production et le danger pour les travailleurs, le Congrès déclare revendiquer la *journée de travail de 6 heures*, descente et remonte comprises.»

Par une autre résolution, le congrès se prononce à nouveau contre le fascisme et la guerre. Le président Peter Lee (Grande-Bretagne), atteint par la limite d'âge, a résigné ses fonctions. Le Congrès fit au vétéran, qui est âgé de 70 ans, d'émouvants adieux. Achille Delattre (Belgique), secrétaire international, a également donné sa démission. Il fut remplacé par Edwards (Grande-Bretagne) qui assumera les fonctions de secrétaire et de trésorier. Pierre Vigne (France) a été élu président. Le siège de l'Internationale passe ainsi de Belgique en Grande-Bretagne.